

## Rapport du Président

Commission permanente  
du lundi 9 février 2026

**N° CP-2026-1-14-1**

**N° applicatif 14415**

### 14 Commission

Commission Agglomération de Mulhouse

### Direction

Délégation territoire agglomération de Mulhouse

## **CONVENTIONS DE MUTUALISATION AU TITRE DES FONDS DES CITÉS ÉDUCATIVES DE MULHOUSE NORD ET MULHOUSE SUD**

Résumé : La Cité Educative est un dispositif piloté par l'Etat, l'Education Nationale et la Ville au titre de la politique de la ville et s'adresse aux jeunes de 0 à 25 ans habitants des quartiers prioritaires ainsi qu'à leurs familles.

Ce label vise à intensifier les prises en charge éducatives des jeunes, en s'appuyant sur les acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires.

Les Cités éducatives de Mulhouse Sud et Mulhouse Nord sont les 5ème et 6ème cités labellisées sur le territoire alsacien après celles de Meinau-Neuhof-Elsau, d'Hautepierre à Strasbourg et de Colmar.

Sur décision du ministère délégué à la Ville via le programme 147 « politique de la ville », au titre des exercices 2025 à 2027, une enveloppe financière de 1 200 000 euros est réservée à chacune des Cités éducatives de Mulhouse, soit 400 000 € par an.

A cette dotation s'ajoutent un fonds annuel de 15 000€ abondé par l'Education Nationale et de 15 000€ abondé par la Ville de Mulhouse. La Collectivité européenne d'Alsace ne contribue pas à ce fond.

Ce fonds annuel est destiné à financer des actions éducatives au bénéfice des élèves des établissements du 1er et du 2nd degré membres des Cités éducatives. La gestion de ces fonds est assurée par les collèges "chefs de file" des Cités éducatives, à savoir le collège de Bourtzwiller pour la Cité Educative Mulhouse Nord et le collège Jean Macé pour la Cité Educative Mulhouse Sud.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approver la représentation de la Collectivité européenne d'Alsace aux comités de pilotage stratégiques et techniques des Cités éducatives de Mulhouse Nord et de Mulhouse Sud, et d'autoriser la signature de la convention de mutualisation des fonds s'y attachant pour 2025-2027 par les collèges membres des Cités éducatives de Mulhouse, à savoir les collèges de Bourtzwiller, Saint Exupéry et Wolf pour la Cité Educative Mulhouse Nord et les collèges Jean Macé, Bel-Air, Kennedy et Villon pour la Cité Educative Mulhouse Sud.

Le projet des Cités éducatives constitue un dispositif innovant qui vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants de la naissance à l'insertion professionnelle dans toutes les dimensions de leur vie (avant, pendant, autour du cadre scolaire).

Le levier éducatif fait l'objet d'une coopération renforcée de l'ensemble des acteurs publics associatifs et de la société civile, mobilisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville autour de trois objectifs essentiels :

- **Conforter le rôle de l'école** : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements...;
- **Promouvoir la continuité éducative** : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté...;
- **Ouvrir le champ des possibles** : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations... ;

280 sites en France ont déjà été labellisés Cité éducative encourageant un pilotage resserré et des actions renforcées dans ces trois directions.

### **Labellisation de la Cité éducative Mulhouse Nord et des quartiers Bourtzwiller, Drouot, Vauban-Neppert, Wolf-Wagner**

La Cité éducative Mulhouse Nord (Quartiers : Bourtzwiller, Drouot, Vauban-Neppert, Wolf-Wagner) figure parmi les cités éducatives labellisées par la Ministre de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et la Ministre déléguée chargée de la Ville. Elle réunit les groupes scolaires Victor Hugo, Pierre Brossolette, Henri Sellier et Drouot, les écoles élémentaires Paul Stintzi, Furstenberger, Wagner, Wolf, les écoles maternelles Sébastien Bourtz, Dieppe, Quimper, Charles Perrault, Furstenberger, Wolf, Jean De Loisy, Lefebvre, Saint Exupéry, et les collèges de Bourtzwiller, Saint Exupéry, Wolf, situés dans la commune de Mulhouse.

La convention triennale 2025/2027, jointe en annexe au présent rapport, adoptée par l'Etat, l'Education Nationale et la Ville de Mulhouse le 6 novembre 2025 fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions de la Cité éducative, ainsi que ses modalités d'organisation, notamment la composition de son comité de pilotage :

- Le comité de direction est composé de Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et de Madame le Maire de la Ville de Mulhouse. Il se réunit trois fois par an et décide des orientations des engagements financiers ;
- Le comité de pilotage stratégique élargi, dont est membre la Collectivité européenne d'Alsace, est composé en outre des membres du comité de direction, du Chef de File de la Cité éducative, du Chef de Projet opérationnel et des représentants des partenaires participants au financement des actions. Il se réunit deux fois par an ;
- Le comité technique est composé du représentant de la Préfecture, du représentant du Pôle Départemental de la Politique de la Ville, du Principal du collège Chef de File, du représentant de la Direction de l'Education Enfance Jeunesse de la Ville de Mulhouse, du Chef de Projet Opérationnel et de toute personne nécessaire selon l'ordre du jour.

## **Labellisation de la Cité éducative Mulhouse Sud et des quartiers Coteaux, Fonderie, Péricentre (sud) et Brustlein**

La Cité éducative Mulhouse Sud (Quartiers : Coteaux, Fonderie, Péricentre (sud) et Brustlein) figure parmi les cités éducatives labellisées par la Ministre de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et la Ministre déléguée chargée de la Ville. Elle réunit les groupes scolaires Simone Veil, Claire Roman, Hélène Burger, Jean la Fontaine et Pierrefontaine, les écoles élémentaires cour de Lorraine, Koechlin, Jean Zay, Thérèse et Kleber, et les écoles maternelles Véronique Filozof, Franklin, Christian Zuber, Sébastien Brant, Thérèse, Jacques Prévert, Charles Pranard, Henri Reber, Porte du Miroir et Cité, les collèges Jean Macé, Bel Air, Kennedy et François Villon et les lycées Louis Armand, Jean-Henri Lambert et le lycée hôtelier Gay Lussac, situés dans la commune de Mulhouse.

La convention triennale 2025/2027, jointe en annexe au présent rapport, adoptée par l'Etat, l'Education Nationale et la Ville de Mulhouse le 5 décembre 2025 fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions de la Cité éducative, ainsi que ses modalités d'organisation, notamment la composition de son comité de pilotage :

- Le comité de direction est composé de Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et de Madame le Maire de la Ville de Mulhouse. Il se réunit trois fois par an et décide des orientations des engagements financiers ;
- Le comité de pilotage stratégique élargi dont est membre la Collectivité européenne d'Alsace, est composé en outre des membres du comité de direction, du Chef de File de la Cité éducative, du Chef de Projet opérationnel et des représentants des partenaires participants au financement des actions. Il se réunit deux fois par an ;
- Le comité technique est composé du représentant de la Préfecture, du représentant du Pôle Départemental de la Politique de la Ville, du Principal du collège Chef de File, du représentant de la Direction de l'Education Enfance Jeunesse de la Ville de Mulhouse, du Chef de Projet Opérationnel et de toute personne nécessaire selon l'ordre du jour ;

## **Gestion des fonds des Cités Educatives par les collèges « Chef de File »**

La circulaire du 13 février 2019 relative au déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des Cités éducatives prévoit la création d'un fonds de la Cité éducative destiné à financer des actions sociales et éducatives au bénéfice des élèves de l'ensemble de la Cité éducative et de leurs familles.

Il est abondé paritairement chaque année par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et le Ministère délégué à la Ville à hauteur de 15 000 € respectivement, soit un montant de total annuel de 30 000 €. Les collectivités territoriales et d'autres partenaires de la Cité éducative peuvent également abonder ce fonds.

Les collèges « chef de file » désigné par les comités de direction :

- de la Cité éducative de Mulhouse Nord est le collège de Bourtzwiller.
- de la Cité éducative de Mulhouse Sud est le collège Jean Macé.

A ce titre, ils assurent la gestion de ces fonds pour l'ensemble des écoles et établissements d'enseignement scolaire membres.

Le choix des actions financées par les subventions versées aux fonds des Cités éducatives est arrêté par les comités de pilotage des Cités éducatives. Le principal du collège « chef

de file » de la Cité éducative est ensuite l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il est secondé dans ses fonctions par l'adjoint gestionnaire de son établissement.

En application de l'article L. 421-10 II du Code de l'Education, la Collectivité européenne d'Alsace, en tant que collectivité territoriale de rattachement des collèges, doit donner son accord préalablement à la signature par les collèges concernés de la convention de mutualisation au titre des fonds des cités éducatives de Mulhouse Nord et Mulhouse Sud. Elles sont jointes en annexe au présent rapport.

### **Enjeux de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux comités techniques des Cités Educatives Nord et Sud de Mulhouse**

Les comités techniques réunissent les principaux partenaires jeunesse et éducation du territoire et instruisent collectivement les demandes de financement, présentent les projets déployés dans les collèges mulhousiens. Ils sont à ce titre un précieux vivier de contacts et d'informations dans une logique de territorialisation des politiques de la collectivité. En outre, au titre des nouveaux fonds dédiés aux centres sociaux-culturels et à la politique de la Ville, ces instances permettent de mieux connaître les projets et de mieux orienter les financements de la collectivité, en bonne complémentarité avec ses partenaires : Ville de Mulhouse, Etat et Caisse d'Allocations Familiales.

### **La Collectivité européenne d'Alsace engagée dans la réussite éducative à Mulhouse**

Outre sa participation aux COTECH des Cités Educatives de Mulhouse, la Collectivité a engagé des politiques et des projets très volontaristes en faveur de la réussite éducative des Mulhousiens.

Tout d'abord à travers une politique d'investissement ambitieux dans les collèges mulhousiens avec notamment la rénovation complète des collège Kennedy et St Exupéry, mais également la reconstruction du collège Villon dont la réouverture est programmée à la rentrée 2026. Offrir un cadre de travail agréable est un levier de plus au service du bien-être et du bien-vivre au collège, et a des répercussions positives sur l'implication dans le travail des élèves.

La Collectivité européenne d'Alsace soutient le programme « Ambitions Mulhouse » auprès de ses partenaires Etat et Ville de Mulhouse : l'objet est d'offrir les conditions de réussite pour des élèves hautement perturbateurs.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée également fortement dans la démarche de Contrat Local d'Accompagnement et en est devenue signataire en juin 2025. Par ce biais, la Collectivité européenne d'Alsace priorise les 6 collèges membres dans le déploiement d'actions éducatives ou sportives (Boost ta Forme, Un Club un Collège) et dans sa politique de maintenance des bâtiments.

Chaque année, le Forum des Actions Educatives ainsi que le Forum « Décroche ton Stage » sont organisés à Mulhouse par la Direction de l'Education et de la Jeunesse avec le soutien de l'Equipe d'Animation Territoriale.

Complémentairement à ces axes d'action, la Collectivité Européenne d'Alsace s'attèle également à intervenir plus globalement dans l'environnement de l'apprentissage et de l'épanouissement du collégien. A ce titre, on peut relever entre autres initiatives :

- Le programme Ambition Restauration
- Le Fonds Urbain, déployé en 2025 sur le territoire mulhousien qui aide au déploiement de projets locaux qui contribuent à la réussite éducative des jeunes à travers le volet « Grandir et s'émanciper »
- La mise en œuvre en 2025 de conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'ensemble des 9 centres sociaux mulhousiens qui soutiennent plus particulièrement

les actions sur les thématiques « Famille – parentalité - prévention enfance » et « Jeunesse - maturité citoyenne ».

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De décider, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret le représentant titulaire de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des comités stratégiques élargis de la Cité éducative de Mulhouse Nord et de la Cité éducative de Mulhouse Sud ;
- De désigner Mme Fatima JENN et M. Pierre VOGT, Conseillers d'Alsace, représentants titulaires de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des comités stratégiques élargis de la Cité éducative de Mulhouse Nord et de la Cité éducative de Mulhouse Sud ;
- D'approuver la participation des services de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des comités techniques de la Cité éducative de Mulhouse Nord et de Cité éducative de Mulhouse Sud ;
- D'autoriser, en vertu de l'article L. 421-10 II du Code de l'Education, le Collège de Bourtzwiller, désigné « chef de file », ainsi que les Collèges Wolf et Saint-Exupéry, membres de la Cité éducative Mulhouse Nord, à signer la convention de mutualisation au titre du fonds dédié, jointe en annexe au présent rapport.
- D'autoriser, en vertu de l'article L. 421-10 II du Code de l'Education, le Collège Jean Macé, désigné « chef de file », ainsi que les Collèges Villon, Kennedy et Bel-Air, membres de la Cité éducative Mulhouse Sud, à signer la convention de mutualisation au titre du fonds dédié, jointe en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.